



Vélizy-Villacoublay

# Ecole maternelle Jean Macé



1 bis rue Sergent de Nève



## Temps scolaire

Directrice : Sandrine SONGIS

Jour de décharge : jeudi

01 34 58 12 25 / 0781063g@ac-versailles.fr

## Temps périscolaire

Directeur : Sébastien LABARDE

Directrice adjointe : Françoise LE BIHAN

01 34 58 11 98

perijeanmace@velizy-villacoublay.fr



## Edito



Au terme d'un été marqué par les JO de Paris 2024, c'est avec plaisir et entrain que nous vous retrouvons. Si l'année 2023/2024 écoulée fut évidemment sportive, cette rentrée scolaire 2024 ne s'annonce pas moins dynamique ! Je vous invite à découvrir dans Les Echos du mois de septembre, les sujets consacrés aux nouveautés 2024/2025 : végétalisation de plusieurs cours d'école, déploiement d'un ENT (Espace Numérique de Travail) et nouveau PEDT (Projet Educatif De Territoire). Bonne rentrée à toutes et à tous !

**Damien Metzlé**

Adjoint au Maire, chargé de l'Education

## Structures de secteur du mercredi

L'ALSH mercredi se fera au sein de l'école maternelle Buisson

### Contact avec la Direction de l'éducation



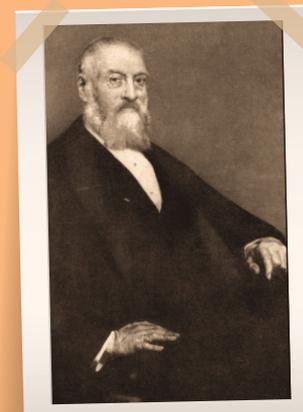
Posez directement vos questions depuis votre Portail Famille pour tous les sujets relatifs aux temps scolaires, périscolaires, à la restauration, au PAI et à la facturation des prestations

## Emploi du temps de l'école

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 À 8H30	Accueil pré scolaire	Accueil pré scolaire		Accueil pré scolaire	Accueil pré scolaire
8H30 À 11H30	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00		Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00
11H30 À 13H30	Pause méridienne	Pause méridienne	Accueil de loisirs	Pause méridienne	Pause méridienne
13H30 À 16H30	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00		Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00
16H30 À 18H30	Accueil post scolaire	Accueil post scolaire		Accueil post scolaire	Accueil post scolaire

## Origine du nom de l'école

**Jean Macé**, né en 1815 à Paris et mort en 1894. Enseignant, journaliste et homme politique français, il est l'un des fondateurs de la Ligue de l'Enseignement.



## Organigramme de l'école



**Sandrine SONGIS**  
Directrice Scolaire



**Nadia GAVRAN**  
Coordinatrice ATSEM



**Sébastien LABARDE**  
Directeur Péri-scolaire



**Françoise LE BIHAN**  
Directrice adjointe Péri-scolaire



**Gérald SIMON**  
Gardien



**Dalila GANDRHI**  
Responsable de Self

## INFO ÉDUCATION

- **Règlement intérieur** [cliquez ici](#)
- **Dématérialisation des démarches** (Inscription scolaire, Quotient Familial et justificatif d'absence) [cliquez ici](#)
- **Facture unique** : mandat SEPA disponible [cliquez ici](#)
- **Tutoriel inscription scolaire** [cliquez ici](#)

## CALENDRIER VACANCES

- **Vacances d'automne**  
du 19/10 au 4/11  
Inscription du 16/09 au 29/09
- **Vacances de fin d'année**  
du 21/12 au 6/01  
Inscription du 18/11 au 1/12
- **Vacances d'hiver**  
du 15/02 au 3/03  
Inscription du 13/01 au 26/01
- **Vacances de printemps**  
du 12/04 au 28/04  
Inscription du 10/03 au 23/03
- **Vacances d'été** du 5/07 au 1/09  
Inscription du 26/05 au 15/06

## Inscription aux activités périscolaires

Les inscriptions aux activités périscolaires s'effectuent via le Portail Famille de la ville de Vélizy-Villacoublay ou l'application Vélizy tout en 1.



Vous pouvez notamment :

- Inscrire votre enfant aux activités périscolaires et à la restauration.
- Visualiser les inscriptions de vos enfants et les modifier si besoin en respectant les délais.
- Consulter les opérations que vous avez effectuées, consulter les règlements réalisés à la régie périscolaire.
- Régler vos factures par carte bancaire grâce à un système de paiement électronique sécurisé.



**Connexion** [www.espace-citoyens.net/velizy-villacoublay](http://www.espace-citoyens.net/velizy-villacoublay)

Connectez-vous à votre espace personnel sur le portail famille avec votre identifiant et mot de passe.

Si vous n'en avez pas, contactez la Direction de l'Éducation : [education@velizy-villacoublay.fr](mailto:education@velizy-villacoublay.fr)

## Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

L'inscription à l'ALSH pour le mercredi et les vacances s'effectue via le portail famille (en respectant les délais et dates-limites d'inscription).

### Délais de réservation et annulation

- ALSH mercredi : 3 jours
- ALSH vacances : 3 à 5 semaines avant le 1<sup>er</sup> jour des vacances

